

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.